

COMMUNE DE SAINT-OYENS



MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL

Préavis N°3/06.2026

Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur les comptes pour l'année 2025

Municipal responsable : Catherine Lehmann, Syndique

Séance avec la Commission de gestion finances : 20 mai 2026



Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la Loi sur les Communes, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, et à l'art. 87 du Règlement du Conseil Général, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.

Dans sa séance du 18 mai 2026, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2025.

Le résultat présente un excédent de revenus de CHF 48'699.96, pour des charges de CHF 2'451'045.92 (+0.79%) et des revenus de CHF 2'499'745.88 (+4.52%), en regard d'un budget qui prévoyait un déficit de CHF 59'664.

1. Commentaires sur les comptes

ADMINISTRATION GENERALE (0)

- **Autorités (01)**

Le traitement des autorités (Conseil Général et Municipalité) est légèrement inférieur au budget.

- **Services généraux (02)**

Les comptes de la bourse (02100), de l'administration (02200) et du contrôle de l'habitant (02210) sont présentés dans des rubriques différentes.

ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE (1)

- **Police (1110)**

La facture policière (11100) est en augmentation de 30% (facture cantonale, conforme au budget). Nous avons mis en place un contrôle du stationnement (11200), en coopération avec la commune d'Aubonne.

FORMATION (2)

- **Scolarité obligatoire (21)**

La participation aux associations (21990) est en augmentation de +23 % par rapport à l'année précédente car dans est désormais également inclus l'accueil familial parascolaire ce qui n'était pas le cas avant MCH2.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS (3) EN

- **Temple (35000)**

Il est à noter que les travaux prévus au budget à hauteur de 25'000 CHF n'ont pas été réalisés en 2025, ils le seront en 2026.

PREVOYANCE SOCIALE (5)

- **Prestations aux familles (54500)**

L'accueil familial préscolaire (AJEMA) passe de CHF 201'205 en 2024 à CHF 101'498 en 2025. La raison est que le parascolaire est maintenant dans le compte 21 comme expliqué plus haut. Il faut également préciser que les comptes définitifs pour les associations arrivent toujours avec du retard, donc des décalages dans les comptes.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (7)

- **Approvisionnement en eau (71000)**

Plusieurs frais liés à l'entretien du réseau ont été survenus en 2025 (honoraires SIDEPA, travaux). Aucune taxe de raccordement n'a été facturée en 2025. Ce compte devant être à l'équilibre, il n'a pas été nécessaire d'attribuer des montants au fonds de réserve.

- **Déchetterie intercommunale (73002)**

Globalement, les coûts liés à la déchetterie intercommunale continuent à augmenter (+10% par rapport à l'an dernier). Des pistes de réflexions ont été menées avec la commune d'Essertines, afin de réduire ces coûts, et notamment l'engagement d'un auxiliaire supplémentaire pour remplacer des heures des employés communaux d'Essertines, et une renégociation des tarifs de location des bennes avec l'entreprise Birchler, effectifs en 2026. Nous avons toutefois renoncé à l'augmentation de la taxe, ce qui nous oblige à prélever CHF 26'087.83 sur les financements spéciaux afin de maintenir le compte 7300 à l'équilibre.

- **Protection des espèces et du paysage (7500)**

Nous avons mandaté le Parc Jura Vaudois (CHF 5'000) afin de préparer un plan d'action concernant les nicheurs en bâtiment (hirondelles, martinets et chauve-souris).

- **Police des constructions (7900)**

Les demandes en matière de police des constructions ont été importantes en 2025 (env. 30 demandes). 58% du montant des honoraires de notre bureau technique a été couvert par des émoluments administratifs (contre 48% l'an passé).

ECONOMIE PUBLIQUE (8)

- **Domaine forestier communal (82000)**

Nous avons reçu une subvention cantonale de CHF 5'000 en lien avec le plan d'action sur les nicheurs en bâtiment (voir 7500), couvrant la totalité de cette étude.

FINANCES ET IMPÔTS (9)

- **Impôts communaux ordinaires (91000)**

La baisse de deux points d'imposition en 2025 n'a pas eu d'impact négatif sur les perceptions, conformément aux prévisions. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a généré des recettes en augmentation de +10,5%, malgré cette baisse.

Il est à noter que les défalcons d'impôts se sont montées à CHF 10'456.84 pour 2025, contre CHF 4'034.90 pour l'année précédente.

- **Péréquation financière intercommunale (9300)**

Dans cette rubrique sont indiqués les acomptes, car le décompte n'a pas encore été reçu. Il est à noter que d'après ces acomptes, la commune percevrait seulement CHF 238'818, au lieu des CHF 407'000 qui avaient été prévus au budget.

- **Cohésion sociale (93001)**

La péréquation financière cantonale passe de CHF 287'297.80 à CHF 432'720 (+51.9%).

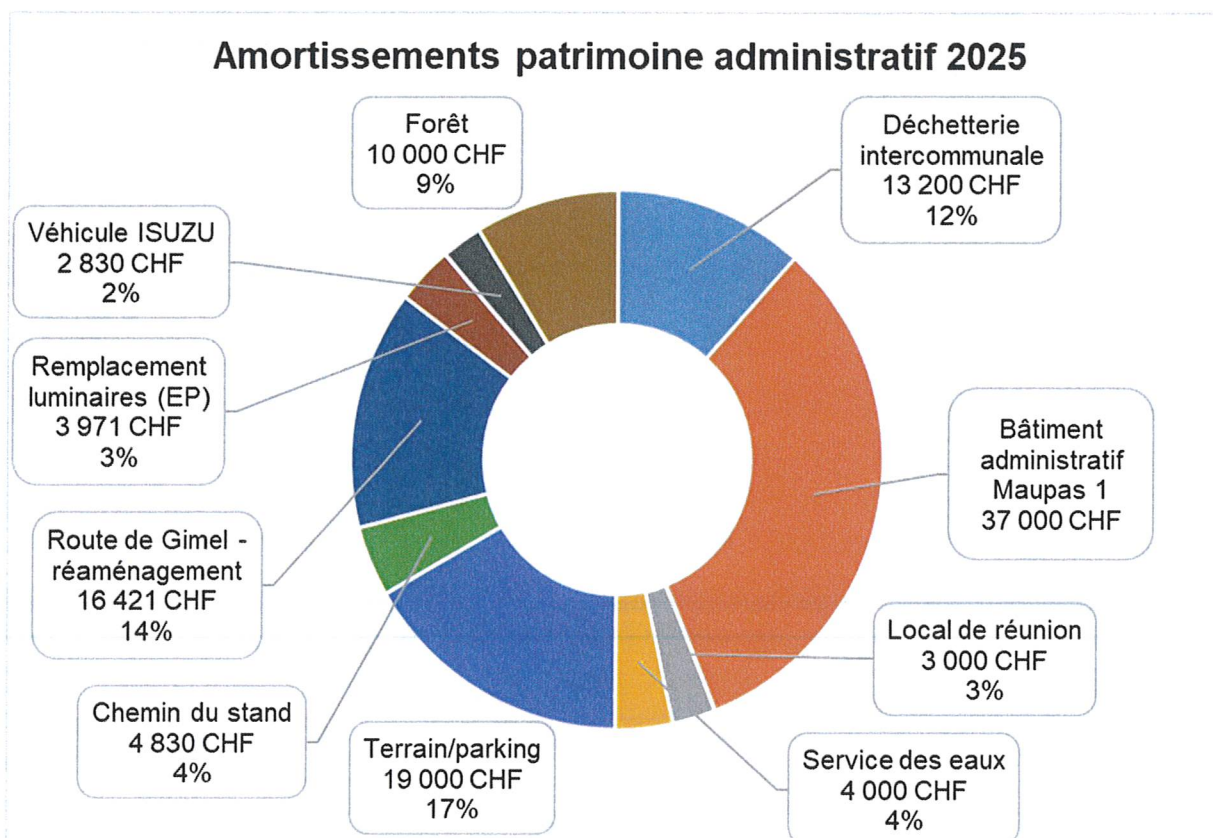


2. Investissements, amortissements et emprunts

Investissements 2025

	CHARGES	RECETTES
Immeubles administratifs (0290)		
Bâtiment Fayé 1	36 799,50	1'500
Sport et Loisirs (34)		
Place de jeux	97'800,30	
Routes communales (61500)		
Route de Gimel	4'302.40	99'132
Trottoir chemin du Maupas	185'027.45	
Finances et Impôts (9900)		
Report au bilan	100'632	323'929.65
Total	424'561,65	424'561,65

Amortissements patrimoine administratif 2025





Amortissements patrimoine administratif 2025

Déchetterie intercommunale	13 200 CHF
Bâtiment administratif Maupas 1	37 000 CHF
Local de réunion	3 000 CHF
Service des eaux	4 000 CHF
Terrain/parking	19 000 CHF
Chemin du stand	4 830 CHF
Route de Gimel - réaménagement	16 421 CHF
Remplacement luminaires (EP)	3 971 CHF
Véhicule ISUZU	2 830 CHF
Forêt	10 000 CHF
Total	114 252 CHF

Amortissement patrimoine financier 2025

Terrain des Vermennes	10 000.00
Auberge, assainissement et création chamb. d'hôtes	50 700.00
Total	60 700.00

Amortissements emprunts 2025

	31.12.2024		31.12.2025
CIP	72 050	5 000	67 050
CIP, 1er étape réfection route du village	120 000	10 000	110 000
CIP	617 704	23 000	594 704
CIP	138 000	12 000	126 000
CIP, réfection route du village	60 000	10 000	50 000
CIP	500 000	20 000	480 000
CIP	100 000	10 000	90 000
Postfinance	1 000 000	0	1 000 000
Postfinance route de Gimel	640 000	0	640 000
CIP, aménagement déchetterie	75 000	15 000	60 000
Postfinance, Auberge	1 213 332	46 667	1 166 665
Total	4 536 086	151 667	4 384 419



CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-OYENS

- Vu le préavis de la Municipalité N° 3/06.2025 relatif aux comptes pour l'année 2025;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion/finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 48'699.96;
2. D'en donner décharge à la boursière ;
3. D'en donner décharge à la Municipalité ;
4. De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion/finances.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Catherine Lehmann



La Secrétaire

Christine Parmelin